



PO Box 240, Apia, Samoa
E: sprep@sprep.org
T: +685 21929
F: +685 20231
W: www.sprep.org



The Pacific environment, sustaining our livelihoods and natural heritage in harmony with our cultures.

Vingt-septième Conférence du PROE

Alofi, Niue

19 – 21 September 2016

Point 8.2 de l'ordre du jour: Examen triennal des conditions d'emploi du CORP

Objectif

1. Communiquer la position du Secrétariat à la Conférence du PROE quant au Rapport de l'examen triennal 2015 des conditions d'emploi du CORP

Historique

2. La 26^e Conférence du PROE à Apia en 2015 :
 - **a noté** que le texte définitif de l'examen triennal des conditions d'emploi du CORP n'a pas été reçu au moment de l'établissement du présent rapport ;
 - **a noté** que le Secrétariat s'engage à mener une analyse et une évaluation complètes de la pertinence et de la valeur de la participation à l'approche du CORP en matière d'harmonisation des conditions d'emploi du personnel, en concertation avec ses Membres ;
 - **a noté** que le Secrétariat transmettra un rapport de cette évaluation lors de la Conférence 2016 du PROE et mettra en avant des démarches pour répondre aux recommandations de l'examen triennal des conditions d'emploi du CORP de 2015.
3. Depuis la décision susmentionnée adoptée lors de la 26^e Conférence du PROE, plusieurs évolutions clés sont survenues au sein des agences membres du CORP qui jouent un rôle crucial dans la suite des événements pour le Secrétariat.

DÉCISIONS EXÉCUTIVES DU CORP :

4. Les décisions pertinentes des directeurs du CORP sont mises en évidence par la suite :

9-10 Novembre 2015 (Compte rendu de la réunion de la direction du CORP)

- Les directeurs ont pris acte des conclusions phares de l'examen triennal de la rémunération du CORP mené par Aon Hewitt de mai à août 2015.
- Les directeurs **ont accepté** la recommandation visant à établir un sous-comité mixte des organes de direction pour appuyer et faciliter la prise de décision sur la mise en œuvre de l'harmonisation du CORP et **ont chargé** le Groupe de travail sur l'harmonisation du CORP d'élaborer un projet de mandat pour le sous-comité mixte pour la prochaine réunion des directeurs du CORP en février 2016.
- Les directeurs **ont réaffirmé** leur soutien aux principes d'harmonisation du CORP et **ont chargé** le Groupe de travail sur l'harmonisation du CORP de présenter des paramètres possibles pour la flexibilité de son application et dans le cadre de l'examen des principes d'harmonisation.

22 avril 2016 (Compte rendu de la réunion de la direction du CORP)

- Les directeurs ont abordé les contraintes financières auxquelles leurs agences sont confrontées et la possibilité envisagée par le CPS et le FFA de se retirer du processus pour un système de rémunération harmonisé du CORP. Les directeurs sont convenus qu'aucun soutien n'était pour le moment apporté à la réalisation de l'initiative conjointe des agences du CORP proposée compte tenu de la situation financière des organisations, notamment la gestion de l'incidence de la fluctuation des taux de change. Cependant, les directeurs demeurent attachés au principe fondamental de l'harmonisation du CORP et le soutiennent. Le projet de mandat du sous-comité mixte sur la rémunération des organes de direction du CORP n'a pas été adopté.

Juillet 2016 (Compte rendu de la réunion du sous-comité FOC)

- Afin de progresser dans les débats sur cette question, les représentants du sous-comité ont organisé une réunion avec les présidents des organes de direction du CPS et du PROE en marge d'une réunion du comité directeur conjoint du CORP sur l'analyse des possibilités de gouvernance et de financement pour le régionalisme océanien le 21 juillet 2016. Le sous-comité a noté que lors des débats il a été indiqué que la lettre du président du FOC n'a pas encore été présentée aux organes de direction du CPS et du PROE. Il a en outre été noté que les défis financiers et opérationnels auxquels le CORP est confronté ont compliqué l'harmonisation de la rémunération et ont modéré l'engagement en faveur de l'établissement d'un organe mixte proposé.

PROPOSITION DU PRÉSIDENT DU COMITÉ DES REPRÉSENTANTS DU FORUM (FOC) 2015 :

5. Une proposition du président du Comité des représentants du Forum (FOC) 2015 a été reçue le 10 février 2016 (Annexe 1) :
 - Elle invitait le président et la Conférence du PROE à envisager « le concept d'un sous-comité mixte des membres sur la rémunération qui rapporterait devant tous les organes de direction qui prennent part au système de rémunération harmonisé du CORP ».
 - Et ajoutait que : « Nous imaginons qu'il serait composé de plusieurs représentants de votre organe de direction, même si, à ce stade, sa forme exacte dépendra du point de vue des organes de direction de toutes les agences membres du CORP. Nous vous saurions gré de faire en sorte que votre organe de direction aborde cette recommandation et réfléchisse à la forme que pourrait avoir cet organe mixte. Nous serions heureux de recevoir une réponse brève qui résume le point de vue de votre organe de direction ainsi que ses préférences quant à la forme du sous-comité mixte ».
6. Il est souligné que la Conférence du PROE serait le premier Conseil des Gouverneurs des agences participantes à se pencher sur cette proposition du président du FOC. Le Secrétariat invite la Conférence du PROE à lui faire part de ses points de vue et suggestions sur cette proposition ; néanmoins, parmi les points clés à prendre en considération figurent :
 - La participation de membres à un sous-comité mixte prendrait du temps et demanderait l'engagement des membres – les membres devraient être disponibles et s'engager à se rassembler et à aborder les questions de rémunération tout au long de l'année
 - Les membres participants disposent de l'expérience appropriée en matière de rémunération afin de pouvoir prendre part de manière active et constructive aux débats et d'émettre des suggestions
 - Différences dans les membres entre les quatre agences participantes du CORP
 - Les membres intéressés se chargeront de leur financement pour toutes les activités essentielles requérant la tenue de réunions du sous-comité mixte.
 - Il se peut qu'un sous-comité mixte ne soit pas possible si d'autres agences se retirent de l'approche harmonisée.

POSITION ACTUELLE DU CORP

7. Le processus en place avant la proposition du président du FOC pour un sous-comité mixte des membres était le suivant :
 - Le Groupe de travail du CORP sur l'harmonisation de la rémunération étudie les principes et les éléments clés des conditions d'emploi, y compris l'examen triennal, et émet des recommandations pertinentes aux directeurs du CORP. Ce Groupe de travail est composé de représentants des ressources humaines des quatre agences participantes (FFA, PIFS, CPS et PROE).
 - Le groupe de travail du CORP présente des propositions et des recommandations aux directeurs du CORP en vue d'établir la position du CORP.
 - Ensuite, la position du CORP est utilisée par les agences pour présenter leurs propositions à leurs Conseils des Gouverneurs.
8. Les travaux du Groupe de travail du CORP sur le rapport de l'examen triennal 2015 n'ont pas avancé en 2016 pour plusieurs raisons :
 - Les contraintes financières auxquelles les agences participantes sont confrontées et partant, l'intérêt et l'attachement décroissants aux travaux du Groupe de travail du CORP sur la rémunération
 - Le Secrétariat général du Forum des Îles du Pacifique préfère et donne la priorité à l'établissement d'un sous-comité mixte des membres pour superviser les questions de rémunération pour les agences du CORP
 - L'absence d'une position arrêtée des directeurs du CORP sur la marche à suivre même s'ils ont réaffirmé leur soutien et leur attachement aux principes de l'harmonisation lors de leur réunion d'avril 2016.
9. Il ressort clairement de ce qui précède que le CORP n'a plus de position unifiée sur l'harmonisation de la rémunération au sein du CORP. Les principaux problèmes soulevés par le CPS et le FFA sont 1) le coût et 2) la lenteur du processus en raison de laquelle celui-ci ne répond plus à leurs besoins spécifiques. Ces agences du CORP envisagent de se retirer du Groupe de travail sur l'harmonisation du CORP. Les difficultés financières auxquelles les agences du CORP sont confrontées effritent l'attachement aux principes harmonisés et détournent progressivement l'attention qui leur est portée.

POSITION DU PROE :

10. Le Secrétariat reconnaît que les principes d'harmonisation constituent depuis des années un repère et des orientations justes et équitables pour les conditions d'emploi du personnel du Secrétariat. Tandis que le Secrétariat continue à soutenir ce concept d'une approche harmonisée, il apparaît désormais clairement que les quatre agences participantes du CORP ne sont plus unies sur ce concept, et qu'il est possible que des membres participants se retirent.
11. Les conditions d'emploi proposées par le Secrétariat jouent un rôle prépondérant pour attirer, recruter et retenir un personnel hautement qualifié et compétent. Le principal défi du Secrétariat, comme des autres agences du CORP, est de pouvoir se permettre de suivre les conditions de mise sur le marché qui sont constamment revues dans le cadre de cette approche et des ces principes harmonisés, pour rester compétitif sur le marché mondial de l'emploi.
12. Tandis que le Secrétariat continue de suivre les Principes d'harmonisation du CORP sur les questions de rémunération, il est judicieux qu'il explore d'autres possibilités et approches susceptibles d'être abordables tout en continuant à fournir une évaluation juste, indépendante et équitable des conditions d'emploi les plus pertinentes et appropriées pour que le Secrétariat puisse encore être en mesure d'attirer, de recruter et de retenir le meilleur personnel possible pour ses activités dans la région. Le Secrétariat reconnaît que ces activités demandent des financements. Par conséquent, cette proposition visant à octroyer une année supplémentaire pour réfléchir à ces questions donne le temps au Secrétariat de renforcer sa base de financement et d'être mieux à même d'émettre des recommandations concrètes lors de la prochaine Conférence du PROE. De surcroît, cela correspond également à l'entame par le Secrétariat d'un nouveau Plan stratégique pour les dix prochaines années ; il aura ainsi le temps de se pencher sur les questions opérationnelles capitales en termes de gouvernance et de stratégie pour que le Secrétariat puisse continuer à fournir le soutien pertinent et nécessaire à ses activités.

Recommandations

13. La Conférence est invitée à :

- **noter** que le Secrétariat continue à soutenir en général les principes de l'harmonisation de la rémunération du CORP ;
- **noter** que d'autres organisations du CORP envisagent de se retirer du Groupe de travail sur l'harmonisation du CORP ;
- **approuver** que le Secrétariat explore et envisage d'autres références et repères sur le marché pour disposer de conditions d'emploi abordables, mais compétitives sur le marché mondial de l'emploi étant donné qu'il semblerait qu'il n'y ait plus de position unie et commune du CORP sur les principes harmonisés de rémunération ;
- **noter** que le Secrétariat fournira un rapport à la Conférence du PROE de 2017 sur l'avenir de l'approche harmonisée compte tenu des divers défis auxquels les agences participantes du CORP sont confrontées ; et
- **proposer** la création d'un groupe de travail des amis de la présidence pour travailler avec le Secrétariat à l'analyse des meilleures possibilités de références pertinentes sur le marché en dehors de l'approche harmonisée, si nécessaire.